

ABONNEMENT

Par année.....\$2.00
 Pour six mois.....1.50
 Pour quatre mois.....1.00

Édition Hebdomadaire.....\$1.00

Administration et Rédaction,
 624, Rue Sparks.

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES

Première insertion, par ligne.....\$0.25
 Tous les jours.....0.05
 Trois fois par semaine.....0.05
 Une fois le dimanche.....0.05

Avis de Naissance, Mariage et Décès. 50

La Société de Publication,
 PROPRIÉTAIRE.

LE CANADA

Ottawa, 18 Octobre 1887

NOTRE COMMISSAIRE

A la séance du cabinet, à Ottawa, où il a été question du choix du représentant du Canada dans la commission des pêcheries, il a été décidé que cette tâche serait confiée à Sir Charles Tupper.

L'opinion générale était que Sir John A. Macdonald irait à Washington, où il a si avantagèrement représenté le pays, en 1871, dans la commission qui a rédigé le traité auquel la République a mis fin, mais il en a été décidé autrement.

Le Canada aura dans la personne de Sir Tupper un représentant parfaitement renseigné sur cette question des pêcheries. L'hon. ministre défendra nos intérêts avec toute l'habileté et l'énergie qu'on lui connaît.

DES CANADIENS FRANÇAIS, S.V. P. ?

Aussitôt que la nouvelle station du feu, près de l'Hôtel de Ville, aura été complétée, la corporation devra faire subir quelques changements dans le personnel du département du feu d'Ottawa.

Les travaux de la nouvelle station étant poussés avec activité, la chose ne tardera pas et c'est pourquoi nous réclamons, avant qu'il ne soit trop tard, une part de patronage dans ce département, pour les Canadiens-Français.

On n'ignore pas que sur une vingtaine de membres dont se compose le département actuellement il n'y a que deux Canadiens français, — deux bons hommes dans toute l'acceptation du mot — Paul Favreau et son fils.

Ne serait-il pas juste qu'en ajoutant le contingent nécessaire de membres que nécessitera la nouvelle station, on fasse choix de quelques-uns de nos compatriotes ?

Nous ne croyons pas la suggestion déplacée, au contraire, et nous espérons que nos édiles Canadiens-français travailleront ardemment à ce sens de concert avec ceux de leurs collègues anglais du conseil qui sont bien disposés à nommer des Canadiens français dans le nouveau département du feu.

Il est bien entendu que nous rejetons loin de nous l'idée d'un seul blâme à l'égard des membres actuels du département du feu qui, en toute circonstance, se sont montrés ce qu'ils étaient, c'est-à-dire de vaillants pompiers, mais nous désirons être en suite en position de répondre aux demandes qui lui sont constamment faites au sujet de Manitoba, ce vaste champ de colonisation.

Le gouvernement n'est plus que justifiable d'avoir autorisé cette démarche M. Hurteau que nous avons en ce moment de voir à nos bureaux nous fait l'effet d'un homme sérieux, réfléchi et compétent. Dans ses rapports il donnera, nous n'en doutons pas, satisfaction complète en disant la vérité.

Dès son arrivée, il a été des mieux accueillis. Sa première visite a été pour Mgr Taché, puis il s'est rendu chez le R. P. Ritchot, curé de St. Norbert. Ensuite répondant à une invitation de M. Barré, professeur d'industrie laitière, il allait mardi à Saint-Pierre visiter la brasserie de M. Charles Magnan. Hier, il assistait à une exposition agricole à St. Norbert. Enfin, rien ne lui coûte pour recueillir des données exactes sur le pays.

Le séjour de M. Hurteau à Manitoba sera de courte durée, il doit repartir samedi pour la province de Québec. Il nous a dit être émerveillé du pays, et de fait, il nous en fait le meilleur éloge. C'est bien, mais quand il s'agit de notre pays d'adop-

LA COLONISATION

L'honorable John Carling, ministre de l'Agriculture est de retour à Ottawa d'un voyage à London.

Sr Charles Tupper et l'honorable M. McLellan vont, paraît-il, avoir à lutter contre les mêmes candidats.

Les brefs pour l'élection de Cumberland ont été émis; la nomination aura lieu le 2 novembre et la votation le 9 du même mois.

Pendant son séjour à Londres, sir Charles Tupper s'est occupé d'un traité de commerce entre le Canada et l'Espagne. Il espère beaucoup le succès prochain des négociations.

L'hon. M. John McLeod, chef du gouvernement au conseil législatif de la Nouvelle-Écosse, quitte cette province pour aller se fixer en Californie. On lui a donné un banquet à son départ.

Sr John Macdonald et les autres membres de son cabinet ont été invités à la soirée qui sera donnée par l'honorable M. Mercier à Québec à l'occasion de l'ouverture de la conférence provinciale.

Le Dr Coulombe, le député de Maskinongé et quelques autres personnes intéressées dans le chemin de fer de Maskinongé et Nipissing, sont venues à Ottawa afin d'obtenir de l'aide du gouvernement pour cette ligne projetée.

On prétend que lorsqu'elle sera terminée, elle abrégera de 150 milles la distance entre Québec et le Sault Ste Marie.

Le Mail a mis au monde un nouveau canard : M. Chapeau et M. Mercier seraient sur le point de faire alliance ? Le discours de M. Chapeau, devant l'association Conservatrice fait bonne justice de cette histoire qui n'en est pas à sa première édition. L'Étendard qui dénongait, lui, toute idée de coalition avec M. Mercier, a préféré la faire à son profit. Et il est de bonnes âmes qui croient à sa bonne foi !

Le Colonel Chamberlin, Imprimeur de la Reine, et M. Sénécal, le surintendant du nouveau bureau d'imprimerie, sont de retour des États Unis, où ils sont allés visiter diverses grandes imprimeries. Un rapport de ce voyage sera présenté au gouvernement. Les principaux ateliers de typographie de New-York, Philadelphie, Washington et Chicago ont été visités. Aucun achat n'a été fait, mais des arrangements ont été pris à cet effet.

L'honorable M. Thompson, ministre de la justice, sur la demande de sir Charles Tupper, a consenti à l'accompagner à Washington comme avocat légal en rapport avec la commission des pêcheries, vu que l'on croit que plusieurs points exigeant des connaissances spéciales seront soumis à la commission. La nomination de l'hon. M. Thompson donnera satisfaction générale et aidera sir Charles dans son importante mission. L'hon. M. Thompson, dans l'administration des affaires du département de la justice, a prouvé qu'il était un des plus forts juristes du Canada. En droit inter-

BISBILLE DANS LE CAMP

Le Progrès de Valleyfield, organe libéral du district de Beauharnois n'est pas trop flatteur pour son chef, l'Homme de la Providence. On peut en juger par l'article suivant qui prouve que tout n'est pas rose dans le camp des rouges malgré que l'organe en chef du Premier, cette même Patrie dont il voulait à tout prix "se débarrasser de la clique" ait choisi cette couleur pour tromper les apparences.

Le roi des castors dans ce comté est aux oiseaux. La commission

chargé de refondre le code de procédure civile a été nommé et M. Seers va siéger à côté des Laflamme et des McLaren qu'hier encore il dénongait sur les hustings comme rouges et ennemis de notre sainte religion. Évidemment il y a avec le ciel des accommodements. Ces castors ont le museau bien effilé.

En 1873, il sut, grâce à une résignation tardive, s'assurer le cadastre qui lui valut un magot de près de \$12,000. En 1887, le voilà qui touche \$20 par jour à Beauharnois et \$20 par jour à Montréal, une pluie d'or, quoi ! Et nous aurions tort de dire au gouvernement Mercier, nous qui lui demandons rien, que récompenser ainsi l'insulteur de feu l'hon. M. Holton est commettre une injustice criante ? Nous aimerions bien connaître le nom du lib ral qui approuve le gouvernement Mercier lorsqu'il fait pareil choix.

Que nos lecteurs ne soient pas étonnés de notre attitude vis à vis l'hon. M. Mercier. Cet homme d'état a eu des faiblesses, il en a encore. Il a eu des faiblesses en 1882, lorsque sans consulter les chefs libéraux, il recontra l'hon. M. Mousseau et son parent de Bauffort, sur la rue Saint-Louis, à Montréal. Nous lui avons dit dans le temps, dans notre journal, que cette conduite était loin d'être convenable pour un chef de parti, et on se rappelle encore de la narration que nous fîmes alors de notre rencontre avec M. Mercier dans le vestiaire des avocats à Montréal. Nous n'avons pas regretté cet acte de conduite qui nous a valu de garder dans nos rangs, un capitaine devenu depuis commandant.

Dans les difficultés survenues à Montréal entre M. Mercier, la Patrie et les chefs libéraux de Montréal, en 1882-83 nous n'avons pas hésité de nous ranger du côté de la vieille garde. Les difficultés ont été aplanies heureusement, et trois ans plus tard notre chef nous conduisit à la victoire. Depuis, nous avons constaté que le premier, méconnaissait les services rendus depuis des années et des années par de bons partisans pour distribuer ses faveurs à des gens qui non seulement ne priaient pas part à nos combats, mais se rendaient au poil avec une certaine répugnance. Voilà ce que nous ne trouvons pas juste. Nous avons protesté et nous protesterons encore.

national il a peu ou point d'égards et il sera d'un grand avantage pour la cause canadienne devant la commission.

COUPS DE CRAYON

L'honorable John Carling, ministre de l'Agriculture est de retour à Ottawa d'un voyage à London.

Sr Charles Tupper et l'honorable M. McLellan vont, paraît-il, avoir à lutter contre les mêmes candidats.

Les brefs pour l'élection de Cumberland ont été émis; la nomination aura lieu le 2 novembre et la votation le 9 du même mois.

Pendant son séjour à Londres, sir Charles Tupper s'est occupé d'un traité de commerce entre le Canada et l'Espagne. Il espère beaucoup le succès prochain des négociations.

L'hon. M. John McLeod, chef du gouvernement au conseil législatif de la Nouvelle-Écosse, quitte cette province pour aller se fixer en Californie. On lui a donné un banquet à son départ.

Sr John Macdonald et les autres membres de son cabinet ont été invités à la soirée qui sera donnée par l'honorable M. Mercier à Québec à l'occasion de l'ouverture de la conférence provinciale.

Le Dr Coulombe, le député de Maskinongé et quelques autres personnes intéressées dans le chemin de fer de Maskinongé et Nipissing, sont venues à Ottawa afin d'obtenir de l'aide du gouvernement pour cette ligne projetée.

On prétend que lorsqu'elle sera terminée, elle abrégera de 150 milles la distance entre Québec et le Sault Ste Marie.

Le Mail a mis au monde un nouveau canard : M. Chapeau et M. Mercier seraient sur le point de faire alliance ? Le discours de M. Chapeau, devant l'association Conservatrice fait bonne justice de cette histoire qui n'en est pas à sa première édition. L'Étendard qui dénongait, lui, toute idée de coalition avec M. Mercier, a préféré la faire à son profit. Et il est de bonnes âmes qui croient à sa bonne foi !

Le Colonel Chamberlin, Imprimeur de la Reine, et M. Sénécal, le surintendant du nouveau bureau d'imprimerie, sont de retour des États Unis, où ils sont allés visiter diverses grandes imprimeries. Un rapport de ce voyage sera présenté au gouvernement. Les principaux ateliers de typographie de New-York, Philadelphie, Washington et Chicago ont été visités. Aucun achat n'a été fait, mais des arrangements ont été pris à cet effet.

L'honorable M. Thompson, ministre de la justice, sur la demande de sir Charles Tupper, a consenti à l'accompagner à Washington comme avocat légal en rapport avec la commission des pêcheries, vu que l'on croit que plusieurs points exigeant des connaissances spéciales seront soumis à la commission. La nomination de l'hon. M. Thompson donnera satisfaction générale et aidera sir Charles dans son importante mission. L'hon. M. Thompson, dans l'administration des affaires du département de la justice, a prouvé qu'il était un des plus forts juristes du Canada. En droit inter-

national il a peu ou point d'égards et il sera d'un grand avantage pour la cause canadienne devant la commission.

OBITUAIRE

Le télégraphe nous transmet la triste nouvelle de la mort arrivée ce matin de Pépouse de M. J. M. Macdougall, avocat à Aylmer.

La défunte, dont la mort prématurée surprendra tous ceux qui ont été à même d'apprécier ses excellentes qualités de cœur et de l'esprit, était la fille de feu l'honorable J. E. Turcotte et la sœur de l'honorable Arthur Turcotte, ministre des terres de la Couronne, Bateau Turcotte, traducteur en chef de l'Assemblée législative, le Dr Gustave Turcotte, de Gentilly et de Mmes Ernest Pacaud, de Québec, et H. B. Vallières de St. Réal, de Trois-Rivières, à qui nous offrons nos plus sincères condoléances dans l'affliction qui les frappe.

Notre ami, M. J. M. Macdougall voudra bien accepter nos regrets sympathiques dans le malheur irréparable qui le prive d'une épouse chérie qui faisait la joie et l'ornement de son foyer.

INSTITUT-CANADIEN

Une assemblée générale des membres de l'Institut aura lieu à la salle St. Joseph, Jeudi, le 20 du courant, à 8 heures p.m. pour affaires urgentes, et aussi pour amender les 16e et 17e clauses du règlement.

S. GÉLINAS, S. DRAPEAU,
 Secrétaire. Président.

DANS LA CAPITALE

L'imprudence va toujours croissant et ne laisse rien à désirer en fait de maux envers l'humanité, aussi ne doit-on plus s'étonner d'apercevoir un si grand nombre de malheureux sur la terre, surtout lorsqu'on voit que ce sont les pauvres aveuglés eux mêmes qui donnent le fouet pour se faire fouetter.

Assortiment complet de montres, bijoux, jupes de mariage, etc., etc., aux plus bas prix possible et garantis tels que représentés sinon l'argent vous sera remis chez H. Norez, No 30, rue Rideau, la porte voisine du London Chop House.

Un conseil aux mères

Etes vous troublées la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi, allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui, il n'y a pas à se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolli les genévres, diminue l'inflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux médecins des femmes de nourrices dans les États Unis. Il est en vente chez tous les droguistes du monde entier. Prix, vingt cinq centimes la bouteille.

Demandez le Sirop Calmant de Mme Winslow et n'en prenez pas d'autre sorte.

Servante Demandée

On demande une servante parlant le français. S'adresser à Mme. Cuzner, Avenue McKenzie.
 Ottawa, 18 octobre 1887—3f.

CHAS. DESJARDINS

Marchand d'Articles provenant de la Compagnie Manufacturière de Caoutchouc de Toronto EN GROS SEULEMENT.

Marchand de toutes sortes d'articles en Caoutchouc, Courroies, Boyaux plus petits pour l'arrosage des jardins, etc., articles de l'usage des moutons, Couvertures de Voitures, Rugs, Rouleaux pour Machines à Laver, Tapis en Caoutchouc, Couvertures de chevaux, etc., etc.

Plus de \$40,000 de capital.

Envoyez pour listes de prix et escomptes.

Entrepôt et Bureau : No. 26, bloc de l'Hôtel Russell, rue Sparks, Ottawa, Ontario.

Aussi, agent pour les meilleures compagnies d'assurances et courtier.

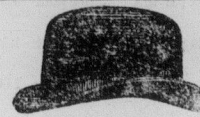
Ottawa, 9 février 1887—1a.

ON DEMANDE

UN AGENT pour prendre des risques pour une assurance sur la vie. Il devra parler le français. S'adresser entre 9 et 10 heures au bureau de la compagnie "Équitable sur la Vie," 27 rue Sparks, Ottawa.
 Ottawa, 25 août 1887—6f.

ON DEMANDE

Immédiatement quinze à vingt filles. De bons gages seront payés. No. 257 rue Cumberland.



NOUVEAUX CHAPEAUX Pour l'Automne.

Grand assortiment de Fourrures en Capots, Manteaux Dolman, Manchons, Collets Russe, etc.

J. COTE, 114 Rue Rideau

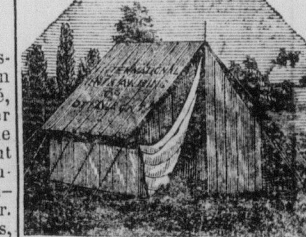
P. S.—Fourrures réparées et refaites à neuf.

LA COMPAGNIE

MANUFACTURIÈRE INTERNATIONALE

Tentes et d'Auvents

181, rue Sparks, Ottawa



Manufacturiers de Tentes et Auvents, Fourrures pour Camps, Toiles à Perles, blanches, de couleur et avec décorations, Poles et Chaînes pour rideaux, Drapeaux de toutes les nationalités, Couvertures à l'épreuve de l'eau pour voitures et chevaux, etc., etc., constamment en mains et faits à des prix extrêmement bas.

AVIS.—Un escompte spécial sera accordé aux Marchands de bois, Entreponeurs et autres acheteurs en gros.

N.B.—Tentes, Fourrures de Campements, Drapeaux, etc., à louer à des conditions libérales.

Voyez nos Drapeaux, Médailles et Lanternes Chinoises du Jubilé.

Demandez Catalogue et Liste de Prix. Adressez :

A. G. FORGIE, Gérant.

Ottawa, 25 Juin 1887—3m



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour Toiture," seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le 10 Octobre, pour divers travaux en rapport avec la toiture en cuivre à la tour centrale des édifices publics, dans le bloc de l'ouest, et la toiture en plomb sur les Chambres des Communes et du Sénat, à Ottawa, d'après les plans et spécifications qui peuvent être vus au Département des Travaux Publics, à Ottawa, le et après lundi, le 3 Octobre.

Les soumissionnaires sont plus notifiés que les soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur les formules imprimées fournies par le Ministère, et signées de leur signature actuelle.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque "accepté, égal à cinq pour cent" du montant de la soumission, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOBEIL, Secrétaire.

Département des Travaux Publics. Ottawa, 29 sept. 1887

B.

NOUVELLES

Etoffes à Robes.

Grande Vente

COMPTANT

— DE NOUVELLES —

Marchandises de Printemps

CETTE SEMAINE.

153 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 10 centimes, valant 15 cts.
 170 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 12 centimes, valant 18 cts.
 130 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 15 centimes, valant 20 cts.
 115 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 20 centimes, valant 30 cts.
 193 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 25 centimes, valant 35 cts.
 163 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 30 centimes, valant 45 cts.
 187 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 35 centimes, valant 50 cts.

—AUSI—

Soie noire et de couleurs à des prix extrêmement bas.

153 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 10 centimes, valant 15 cts.
 170 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 12 centimes, valant 18 cts.
 130 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 15 centimes, valant 20 cts.
 115 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 20 centimes, valant 30 cts.
 193 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 25 centimes, valant 35 cts.
 163 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 30 centimes, valant 45 cts.
 187 Pièces de nouvelles étoffes à robes à 35 centimes, valant 50 cts.

—AUSI—

Soie noire et de couleurs à des prix extrêmement bas.

BRYSON

GRAHAM

et Cie.,

150, 152, 154, rue Sparks.

& Cie.

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Belge, Américaine, Japonaise et Canadienne, à des prix variant depuis

4 cts. la pièce en montant.

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que tous ceux d'Ottawa combinés.

WM. HOWE

Bloc Howe, rue Rideau, et 393 rue Cumberland.
 Ottawa, 6 avril 1887—6m

L'Union Nationale

ABONNEZ-VOUS AU

Grand Journal

"L'UNION NATIONALE"
 PUBLIE A OTTAWA ET A HULL.

\$1.00 par année seulement.

8 pages de lecture toutes les semaines. Donne les prix du marché d'Ottawa. Paraît le Vendredi et est déposé à la poste assez tôt pour que les cultivateurs le reçoivent le dimanche.

ATLNA-

excursions populaire commencent à partir le train de la compagnie rapides et hrs. p.m. par le Canadien, res diman-

ANDEE

de la Muni- une institut- sault, secré- b. Halversen,

Locales.

d'égout sur la le quartier Ottawa.

donné que le tion de la Cité ment aux res- pectuel Consolide, struction d'un ns suivantes, mentionnées,

se vitrifiées de 6 en glaise vitrifiée, de 12 centimes le pied est de la rue une taxation ant Lots 2 et 3, on : Lots 2 et 3, Lots 2 et 3, côté

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-

LET,

des proprié- taire, représen- en valeur des améliorations, la Corporation re la cotisation in mois après la t avis, qui sera e, \$388.30, et 65 doivent être é, et la somme par la Corpora-